

ENCADREMENT PENDANT LA VIE COLLECTIVE, HORS PÉRIODES D'ENSEIGNEMENT

Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 parue au BO hors-série n°7 du 23 septembre 1999

Quels que soient le type de sortie scolaire et les effectifs de la classe, les élèves sont toujours encadrés par deux adultes au moins, dont le maître de la classe. Le deuxième adulte peut être un autre enseignant, un agent territorial spécialisé d'école maternelle (ATSEM), un parent ou autre bénévole, ...

Type de sortie \ École	École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	École élémentaire
Sortie régulière	<p>2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe.</p> <p>Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.</p>	<p>2 adultes au moins dont le maître de la classe, quelque soit l'effectif de la classe.</p> <p>Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.</p>
Sortie occasionnelle sans nuitée	<p>2 adultes au moins dont le maître de la classe, quelque soit l'effectif de la classe.</p> <p>Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.</p>	<p>2 adultes au moins dont le maître de la classe, quelque soit l'effectif de la classe.</p> <p>Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.</p>
Sortie occasionnelle avec nuitée(s)	<p>2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe.</p> <p>Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.</p>	<p>2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe.</p> <p>Au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire pour 10.</p>

* En ce qui concerne les personnes chargées de la vie collective, en dehors des activités d'enseignement et de l'animation des activités physiques et sportives, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est conseillé.

Toutefois :

- **à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul, avec sa classe**, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe ;
- **à l'école maternelle, l'enseignant, accompagné d'un adulte, peut se rendre seul, avec sa classe**, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe.